

Gaz d'hydrogène

Version 2

Date de révision 02/18/2011

Date d'impression
02/18/2011**SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE**

Nom du produit : Gaz d'hydrogène
 Code du produit :
 Numéro de la FDS : 10000013
 Synonymes : Aucun
 Famille chimique : élément chimique, Élément
 Formule moléculaire : H₂
 Description d'utilisation du produit : Intermédiaire de synthèse, Hydrogénation, Soudure

Société

Olin Chlor Alkali Products
 490 Stuart Road, NE
 Cleveland, Tennessee 37312

Pioneer Americas, LLC
 d/b/a Olin Chlor Alkali Products
 490 Stuart Road, NE
 Cleveland, Tennessee 37312

Olin Canada ULC
 d/b/a Olin Chlor Alkali Products
 2020 rue University, bureau 2190
 Montréal, Québec H3A 2A5

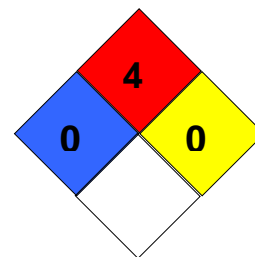
Téléphone en cas d'urgence : **États-Unis : 1-800-424-9300 - CHEMTREC**
CANADA: 1-800-567-7455

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification HMIS : Danger pour la santé: 0
 Inflammabilité: 4
 Risques physiques: 0

HMIS	
Danger pour la santé	0
Inflammabilité	4
Risques physiques	0

Classification NFPA : Danger pour la santé: 0
 Risque d'incendie: 4
 Risque de réactivité: 0

**Aperçu des dangers**

Dangers selon l'OSHA : GAZ INFLAMMABLE, GAZ COMPRIME
 Présente un danger immédiat pour la vie ou la santé : Asphyxiants simples. Du point de vue physiologique, le seul facteur de concentration limitant est donné par l'oxygène aérien disponible, qui doit être au moins 18%.

Effets potentiels sur la santé

Principales voies d'entrée : Inhalation
 Condition médicale aggravée : Aucun à notre connaissance.
 Inhalation : Agent asphyxiant simple
 Peau : Pas d'irritation de la peau
 Peut causer des gelures (liquide).

Gaz d'hydrogène

Version 2

Date de révision 02/18/2011

Date d'impression
02/18/2011

Yeux : Pas d'irritation des yeux
Peut causer des gelures (liquide).

Ingestion : Voie d'exposition peu probable.

Exposition chronique : Aucun à notre connaissance.

NTP: Aucun ingrédient de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène reconnu ou présumé par NTP.

IARC: Aucun ingrédient de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

OSHA: Aucun ingrédient de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène ni comme cancérigène possible par OSHA.

ACGIH: Aucun ingrédient de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène ni comme cancérigène possible par ACGIH.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS**Ingrédients dangereux**

Ingrédient	No.-CAS	% en poids
hydrogène	1333-74-0	99.00 - 100.00

SECTION 4. PREMIERS SECOURS**Procédures d'urgence**

Contact oculaire : • Peut causer des gelures (liquide).

Contact cutané : • Laver avec de l'eau et du savon.
• Laver les endroits gelés à grande eau. Ne pas enlever les vêtements.

Ingestion : • Voie d'exposition peu probable.

Inhalation : • Amener la victime à l'air libre.
• Advenant une difficulté à respirer, l'administration d'oxygène peut être bénéfique si faite par un personnel qualifié
• Appeler IMMÉDIATEMENT un médecin ou un centre anti-poison.

Avis aux médecins

Commentaires : • Traiter les symptômes et prodiguer un traitement de soutien, comme indiqué.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**Propriétés inflammables**

Point d'éclair : < -58 °F (< -50 °C)

Limite d'explosivité, inférieure : 4 %(V)

Limite d'explosivité, supérieure : 74 %(V)

Gaz d'hydrogène

Version 2

Date de révision 02/18/2011

Date d'impression
02/18/2011**Lutte contre l'incendie**

- Agents d'extinction appropriés : • Dioxyde de carbone (CO₂)
 • Agent chimique en poudre
 • Eau pulvérisée
 • Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans risque.
 • Pour les incendies de plus grande envergure, utiliser de l'eau en quantités suffisantes pour provoquer un brouillard d'eau.
- Information supplémentaire : • Refroidir les contenants/réservoirs en pulvérisant de l'eau.

Équipement de protection et mesures de sécurité pour les pompiers

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : • gaz comprimé liquéfié
 • Mélanges explosifs
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : • En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
 • Des vêtements de protection supplémentaires devront être portés pour empêcher un contact personnel avec le produit. Ces articles incluent mais ne sont pas limités aux: bottes, gants, casque de sécurité, lunettes monocoques résistant aux produits chimiques, masque intégral et vêtements imperméables (i.e. combinaison imperméable aux produits chimiques).
 • Les matériaux compatibles en cas d'intervention face à ce produit sont le néoprène et le caoutchouc butyle.
 • Contient un gaz réfrigéré; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions individuelles : Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres.
 Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et contre le vent.
 Limiter l'accès à la zone affectée.
 Utiliser un équipement de protection personnelle.
 Utiliser la protection respiratoire approuvée par NIOSH.
 En cas de vapeurs dangereuses, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Méthodes de confinement /
Méthodes de nettoyage : Enlever toute source d'ignition.
 Ne pas utiliser des outils qui peuvent provoquer des étincelles.
 Avant des opérations de transfert, contrôler que tout l'équipement est mis à terre.
 Laisser s'évaporer si cela ne pose aucun risque.
 Empêcher le produit d'atteindre les égouts.
 Empêcher tout déversement ou fuite supplémentaire, s'il est possible de le faire en toute sécurité.
 Prévenir les diverses autorités concernées en cas de fuite du gaz ou en cas de contamination des cours d'eau, du sol ou des égouts.
 Rabattre les gaz/les vapeurs/la brume en pulvérisant de l'eau.

Gaz d'hydrogène

Version 2

Date de révision 02/18/2011

Date d'impression
02/18/2011

Conseils supplémentaires : • Éliminer en tant que déchet dangereux conformément aux réglementations locale, provinciale, gouvernementale et fédérale.
• Vous devrez appeler l'un des numéros d'urgence ci-dessous avant de commencer une telle opération.

POUR TOUS LES INCIDENTS, APPELER CHEMTREC AU 800-424-9300 OU AU CANADA, LE 800-567-7455.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**Manutention**

Manutention : Le personnel travaillant en contact avec ce produit chimique doit posséder une formation sur ses dangers.
Le gaz réduit la teneur en oxygène disponible à la respiration.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Avant des opérations de transfert, contrôler que tout l'équipement est mis à terre.
Explosera si mélangé à de l'oxygène ou de l'air.
Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.

Entreposage

Exigences concernant les aires d'entreposage et les contenants : Ne pas stocker avec des explosifs, des agents oxydants ou des peroxydes organiques.

Ne pas entreposer à des températures supérieures à : 100 °F (38 °C)

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Directives au sujet de l'exposition**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition au poste de travail.

Mesures d'ingénierie

Mesures d'ingénierie : Utilisez la ventilation de preuve d'explosion épuisée locale pour maintenir

Équipement de protection personnelle

Protection de la peau et du corps : Contient un gaz réfrigéré; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques. Porter des gants/des vêtements de protection.

Protection respiratoire : Asphyxiants simples. Du point de vue physiologique, le seul facteur de concentration limitant est donné par l'oxygène aérien disponible, qui doit être au moins 18%. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. De préférence, un appareil de protection respiratoire à air comprimé.

Matière appropriée**Bottes.**

- Néoprène

Gants

- Néoprène

Vêtement de protection

- Néoprène

La liste des matériaux est fournie uniquement comme ligne directrice et il existe de nombreuses combinaisons possibles d'équipement de protection personnel selon les caractéristiques du site où le produit chimique est utilisé. Il est conseillé de toujours se renseigner auprès de son fournisseur en équipement de protection personnelle sur les matériaux testés qui seraient adéquats.

Gaz d'hydrogène

Version 2

Date de révision 02/18/2011

Date d'impression
02/18/2011

Avant d'utiliser ce produit chimique, vous devriez être informé de ses dangers et connaître les procédures d'urgence en cas de déversement.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Aspect**

Forme : gazeux
Couleur : incolore
Odeur : aucun(e)

Données de sécurité

Point d'éclair : < -58 °F (< -50 °C)
Limite d'explosivité, inférieure : 4 %(V)

Limite d'explosivité, supérieure : 74 %(V)
Température d'auto-inflammabilité : 986 - 1,094 °F (530 - 590 °C)
Poids moléculaire : 2.02 g/mol
pH : sans objet
Point/intervalle de fusion : -434 °F (-259 °C)
Point/intervalle d'ébullition : -424 °F (-253 °C)
Tension de vapeur : sans objet
Masse volumique apparente : Liquide # 0,07 g/mg à -253 °C (-435 °F)., Gaz # 0,0695 par rapport à l'air à 32°C et 1 atmosphère.
Taux d'évaporation : aucune donnée disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter : • Éviter les températures au-dessus de 60 °C, la lumière du soleil directe et le contact avec des sources de chaleur.
• Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Substances à éviter : • L'oxygène, Oxydants, Brome, Chlore, Fluor, Composés interhalogénés, certains catalyseurs en présence d'air, métaux actifs, tels que le lithium

Produits de décomposition dangereux : aucun(e)
Décomposition thermique : Stable dans des conditions normales.

Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Seuils des réactions chez l'humain**

Seuil olfactif : aucune donnée disponible
Seuil d'irritation : aucune donnée disponible
Présente un danger immédiat pour la vie ou la santé : Asphyxiants simples. Du point de vue physiologique, le seul facteur de concentration limitant est donné par l'oxygène aérien disponible, qui doit être au moins 18%.

Gaz d'hydrogène

Version 2

Date de révision 02/18/2011

Date d'impression
02/18/2011**Toxicologie animale**

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 sans objet
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 sans objet
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 aucune donnée disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information écologique supplémentaire	: Ce produit n'est associé à aucun effet toxicologique écologique connu.
---------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Classification du déchet	: Si ce produit devient un déchet, il rencontre les critères d'un déchet dangereux tel que défini par le code 40 CFR 261 et identifié :: D001
Information supplémentaire	: <ul style="list-style-type: none"> • Si ce produit devient un déchet dangereux, il s'agira d'un déchet dangereux sujet aux Restrictions en matière d'élimination par épandage conformément au 40 CFR 268 et il devra être géré en tant que tel. • Éliminer en tant que déchet dangereux conformément aux réglementations locale, provinciale, gouvernementale et fédérale.

PRENDRE LES MESURES VISANT À EMPECHER LA CONTAMINATION ENVIRONNEMENTALE RESULTANT DE L'UTILISATION DU PRODUIT. IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DU PRODUIT D'ÉLIMINER TOUTE QUANTITE DE PRODUIT INUTILISÉE, RESIDUS ET CONTENANTS DE PRODUIT CONFORMEMENT A TOUTES LES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS LOCALES, PROVINCIALES, GOUVERNEMENTALES ET FÉDÉRALES PERTINENTES RELATIVES AU TRAITEMENT, A L'ENTREPOSAGE ET A L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS DANGEREUX ET NON DANGEREUX.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT	Nom d'expédition	: Gaz d'hydrogène
	Numéro UN	: UN1049
	Classe	: 2.1
	Étiquettes/panneau de danger	: 2.1
	Numéro de Code du Plan d'Urgence	: 115
TMD CLR	Nom d'expédition	: Gaz d'hydrogène
	Numéro UN	: UN1049
	Classe	: 2.1
	Étiquettes/panneau de danger	: 2.1
IATA	Numéro UN	: UN1049
	Description des marchandises	: Gaz d'hydrogène
	Classe	: 2.1

Gaz d'hydrogène

Version 2

Date de révision 02/18/2011

Date d'impression
02/18/2011

	Étiquettes ICAO	:	2.1
IMDG	Numéro UN	:	UN1049
	Description des marchandises	:	Gaz d'hydrogène
	Classe	:	2.1
	Étiquettes IMDG	:	2.1
	Polluant marin	:	non

IATA : INTERDIT SUR LES VOLS PASSAGERS

Pour plus d'informations, voir les réglementations.

POUR TOUS LES INCIDENTS, APPELER CHEMTREC AU 800-424-9300 OU AU CANADA, LE 800-567-7455.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**CLASSIFICATION CANADIENNE**

Inventaire National Canadien des Rejets de Polluants (INRP): Aucun composé n'est inscrit dans l'INRP.

Ce produit a été classé selon les critères de danger du RPC et la FDS contient toutes les informations exigées par le RPC.

CLASSIFICATION AMÉRICAINE**Dangers selon l'OSHA** : Gaz inflammable, Gaz comprimé**Dangers selon SARA 311/312** : Risque d'incendie
Risque de libération soudaine de la pression**RÉGLEMENTATIONS DES ÉTATS AMÉRICAINS****Ingrédients selon le Massachusetts Right To Know** : hydrogène 1333-74-0
1991-07-01**Ingrédients selon le Pennsylvania Right To Know** : hydrogène 1333-74-0
1991-07-01**Ingrédients selon le New Jersey Right To Know** : hydrogène 1333-74-0
1991-07-01**Ingrédients selon le California Prop 65** : Ce produit n'est pas répertorié mais pourrait contenir des éléments reconnus par l'État de la Californie pour causer le cancer ou avoir des effets toxiques sur le système reproducteur, tel qu'énumérés sous la Proposition 65 « The State Drinking Water and Toxic Enforcement Act ». Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le groupe technique d'Olin(800-299-6546).**STOCKS MONDIAUX**

Gaz d'hydrogène

Version 2

Date de révision 02/18/2011

Date d'impression
02/18/2011**Les ingrédients de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

EINECS	Inscrit ou en conformité avec l'inventaire	
TSCA	Dans l'inventaire TSCA	
AICS	Inscrit ou en conformité avec l'inventaire	
DSL	Tous les ingrédients de ce produit sont sur la liste canadienne DSL.	
ENCS	N'est pas en conformité avec l'inventaire hydrogène	1333-74-0
KECI	Inscrit ou en conformité avec l'inventaire	
PICCS	Inscrit ou en conformité avec l'inventaire	
IECSC	Inscrit ou en conformité avec l'inventaire	
NZIoC	Inscrit ou en conformité avec l'inventaire	

SECTION 16. AUTRES DONNÉES**Information supplémentaire**

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies au meilleur de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, distribution, neutralisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables dans le cas où ledit produit serait utilisé en combinaison avec d'autres substances ou dans tout procédé de fabrication.

Préparé par: : Groupe de contrôle de fiche technique de sécurité ORC
Olin Chlor Alkali Products
1186 Lower River Rd.
P.O. Box 248
Charleston, TN 37310
Téléphone : (888) 658-MSDS (6737)